

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 FEVRIER 2018**

Présents : M. DEZIER – M. MAGNANON – Mme BODINAUD – M. JUIN – M. GOMEZ – Mme LASSALLE – M. DEZERCE – Mme RIOU – Mme LAVERGNE – M. AUTIN – M. BREJOU – Mme BRUNET – M. HOUSSEIN – Mme BOULEAU - FEYFANT – M. SALESSE – Mme MORELET – M. PASCAL (A partir du point 5) – Mme BLANQUART – Mme LAFFAS – M. DAVID – Mme MEYER – M. CHAILLOUX – Mme MARZAT – M. PIERRE – M. DELAGE.

Excusés : Mme BERNARD – Mme ANCELIN – M. PASCAL (Jusqu'au point 4) – M MAITRE – Mme FICOT - PELCERF .

Pouvoirs : M. PASCAL à Mme BODINAUD (Jusqu'à la délibération 2018/1/4) – Mme BERNARD à Mme LASSALE – Mme ANCELIN à M. JUIN.

Mr DEZERCE a été élu secrétaire.

I. COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques à formuler sur le compte rendu de la séance du 22 décembre 2017.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ANIMATION CULTURELLE ET FESTIVITES DU 25 JANVIER 2018

Mme Lassalle rend compte des travaux de la commission. Cette dernière a d'abord fait un bilan des festivités de fin d'année.

S'agissant de l'animation de Noël du 13 décembre dernier, le bilan est plus que positif. Le public était bien présent. Une nouvelle édition de cette animation s'impose et la date du 12 décembre 2018 est arrêtée. Concernant les vœux au personnel, le bilan semble là aussi globalement positif. Il conviendra d'affiner la liste des invités aux vœux, considérant qu'elle s'était beaucoup élargie ces dernières années ce qui pourrait nuire à la cohérence de la soirée. On s'orienterait pour 2019 vers la date du 11 janvier. Enfin, pour les vœux à la population le pari est là aussi réussi hormis quelques corrections. La commission propose de reconduire le principe de cette soirée pour 2019, en principe le vendredi 18 janvier.

S'agissant des dates, la commission aborde celle du repas des aînés. Traditionnellement, le 1^{er} dimanche de décembre était choisi ce qui, certaines années, peut être bien en amont des fêtes. Il est proposé de plutôt partir sur le 2^{ème} dimanche en amont des vacances de Noël soit pour 2018, le 9 décembre.

La commission a ensuite confirmé la programmation des Musicales 2018. Cela débutera le samedi 3 mars à 20h30, avec Oubéret et en première partie, Les Lab's. Le dimanche 4 mars à 17h, Jean-Marc Desbois et le quatuor classique à cordes « Kadenza » et un trio jazz avec en première partie, Karl Dalloway. Le vendredi 9 mars à 20h30, Tabou Jazz Septet. Le dimanche 11 mars à 17h, Banana Créole Jazz. Cette édition sera également marquée par un partenariat avec le Festival Mars en Braconnie dans le cadre duquel nous accueillerons Ommm, le vendredi 16 mars à 20h30. Pour finir, le dimanche 18 mars à 17h, Stabar avec en première partie, Marius Guinot.

La commission a ensuite examiné l'organisation de la fête de la musique qui aura lieu le vendredi 22 juin, toujours en partenariat avec le CSCS. Le programme suivant a été ébauché et reste à confirmer. Configuration 2 scènes sur parvis (ou en repli à la salle des fêtes en cas de mauvais temps) avec :

Début à 18h – Rock School/Chanteurs cours Morgane sur petite scène
18h45 - Grand-mère coco sur scène principale
19h30 – Rock School/Chanteurs cours Morgane sur petite scène
20h00 - Caffeine magic store sur scène principale
21h00 - Les cagettes de l'ouest sur scène principale

Concernant le 13 juillet, deux possibilités s'agissant du spectacle : En premier lieu, la troupe OZABUMBA : Musique brésilienne avec 12 artistes, pour 2 500 € TTC et frais de déplacement en sus (environ 100€). En second lieu, NAÏA, spectacle trans-média pour 2 500,00 €, avec une première partie Sam Quartet pour 500,00 €. La commission se montre enthousiaste pour NAÏA, sous la réserve que la salle des fêtes ne pourrait convenir comme solution de repli en cas de pluie. L'idée d'un repli au gymnase est évoqué mais elle soulève des difficultés. Monsieur le Maire se propose de contacter le propriétaire de la COFPA pour voir si les locaux pourraient être utilisés pour permettre au spectacle de se produire. Si c'est possible, c'est NAÏA qui serait choisi, dans le cas contraire on s'orienterait vers OZABUMBA.

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il a effectivement rencontré le propriétaire des locaux de la COFPA et que ce dernier ne s'oppose pas à ce projet. Il reste à le faire valider au regard des règles de sécurité relatives aux établissements recevant du public.

Pour le bal du 13 juillet, Letrio sonorisation sera contacté. Il n'avait pas été choisi pour les vœux au personnel mais la commission avait parlé de le recontacter pour d'autres manifestations.

Enfin retour du folklore avec le groupe « Suenos y Semillas » du Costa Rica (environ 40 personnes). Arrivée le 6 août en après-midi, le spectacle le 7 août au soir et le départ le 8 août au matin avec un panier repas. Le prix de la cession est de 2000€ HT (+ 5.5% de tva). Il conviendra de solliciter les familles souhaitant héberger des membres du groupe.

La commission a ensuite commencé à aborder la soirée « Soyaux Fou d'humour » qui aura lieu le 9 novembre et notamment le choix du spectacle.

Une commission aura lieu le 1^{er} mars pour examiner les « soirs bleus », le nouveau dispositif conduit par la communauté d'agglomération.

La commission estime que le spectacle « le voyage de Miss Tigrie » par Papitou, pourrait être programmée les 23 ou 30 mai prochain. Cela permettrait de muscler la programmation du printemps. Le coût est de 900 € avec un atelier pédagogique de 120 € par classe.

Enfin, la commission du patrimoine du conseil des sages a évoqué l'idée d'organiser une manifestation à l'occasion de la journée du patrimoine des 15 et 16 septembre prochain. L'idée semble être de vouloir mettre en valeur différents sites de la commune ou un site en particulier. La commission valide cette proposition sous réserve de dégrossir le projet. Il faudra que Mmes Lassalle et Bernard rencontrent les membres du Conseil des Sages.